

Évaluation des risques santé et sécurité au travail et document unique (DUERP)

OBJECTIFS	<p>MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION : fiche de renseignement à remplir en ligne – réponse sous 48 heures.</p> <p>Accès à la formation sous 1 mois maximum à compter de la demande (excepté au mois d'août).</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comprendre les enjeux internes et externes, connaître le contexte juridique et réglementaire ainsi que les acteurs de la santé au travail. ▶ Connaître le contenu obligatoire du DUERP afin de pouvoir l'élaborer et/ ou le modifier. ▶ Identifier et hiérarchiser les dangers et les risques liés à l'activité de votre entreprise et son activité. ▶ Disposer des outils nécessaires pour assurer le suivi du DUERP. 	
DURÉE DE LA FORMATION	TARIF
▶ 2 journées – 14 heures	▶ 1400€ HT / formation par stagiaire
PUBLIC ¹	MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dirigeant, chef d'entreprise, membre du CSE, manager ▶ Responsable d'hygiène et sécurité, responsable technique. ▶ Toute personne souhaitant mettre en œuvre une démarche sécurité et santé au travail 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Apports théoriques et pratiques ▶ Support de cours ▶ Interactivité entre participants et intervenants
MÉTHODES D'ÉVALUATION	PRÉ-REQUIS
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Évaluation des connaissances en début de formation (questionnaire de positionnement et/ou quiz; recueil des besoins avant formation) ▶ Évaluation continue au travers d'exercices pratiques et mises en situation ; ▶ Évaluation des acquis en fin de formation via un quiz/QCM, un cas pratique, un exercice de synthèse ou une étude de cas. 	▶ Aucun
PROGRAMME DE LA FORMATION	

- ▶ Appréhender la notion de santé et sécurité au travail :
 - Identifier les enjeux de la mise en place d'une démarche de management de la sécurité et de la santé au travail
 - Intégrer les exigences du cadre réglementaire (code du travail)
 - Déterminer les responsabilités de l'employeur, des managers et des employés
 - Identifier les acteurs internes et externes qui participent à la santé, la sécurité et la prévention des risques (médecine du travail et référent sécurité)

- ▶ Réaliser une analyse des risques professionnels et les prévenir :
 - Identifier les sources de danger au travail
 - Savoir observer les situations de travail : visite terrain, interview du personnel
 - Déterminer les risques et l'exposition des personnes, les inventorier et les hiérarchiser
 - Définir et planifier des actions de prévention

- ▶ Apprendre à rédiger le DUERP :
 - Connaître le contenu et les éléments obligatoires du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
 - Savoir mettre à jour le DUERP
 - Formalisation et communication

¹ Pour toute question relative aux conditions et modalités d'accès à nos formations et à nos locaux aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le Référent Handicap de notre organisme : Mme Vanessa MARILL au 04 94 63 37 02.